

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 01 FEVRIER 2007**

Délibération
n° 2007.02.049

**École d'arts
plastiques les
ACACIAS - Tarifs
2007/2008**

LE UN FEVRIER DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **26 janvier 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, , André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, Martine FAURY, Annette FEUILLADE, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER,

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Annie FOUGERE, Philippe BERTHET à Bernard CONTAMINE, François ELIE à Jean MARDIKIAN, Jean-Michel LAMOUREUX à Robert CHABERNAUD, Gérard MARQUET à Jean-Claude MOGIS, Patrick RIFFAUD à Philippe MOTTET, Jean-Jacques SYOEN à Jean-Yves DE PRAT,

Excusé(s) :

Louis DESSET, Bernard SAUZE,

Excusé(s) représenté(s) :

Denis DOLIMONT par Annette FEUILLADE

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS /
EQUIPEMENTS CULTURELS

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

ÉCOLE D'ARTS PLASTIQUES LES ACACIAS - TARIFS 2007/2008

Les droits d'inscription de l'école d'arts plastiques les Acacias actuellement en vigueur ont été fixés par délibération n°91 du 24 mars 2006.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 9 janvier 2007,

Je vous propose :

D'AUGMENTER de 2 % les tarifs applicables à compter de la prochaine rentrée scolaire 2007/2008 comme indiqués ci-après et d'arrondir les montants à la décimale supérieure.

DE MODIFIER les modalités particulières concernant l'allocation d'étude .

L'allocation d'étude pour les élèves domiciliés sur la ComAGA, qui vise à réduire les coûts d'accès à l'école en retenant un quotient familial (QF) tenant compte des ressources des familles aura pour référence de base le montant mensuel du RMI

Ce quotient résulte d'une formule détaillée ci-après et comprend deux seuils :

- QF inférieur ou égal au RMI : tarif réduit le plus bas
- QF compris du RMI à 594,55 € : tarif réduit intermédiaire
- QF supérieur à 594,55 € : plein tarif

Mode de calcul du quotient familial :

$$\text{Q.F.} = \frac{\text{Total de revenus annuels* (salaires, pensions, allocations hors allocation logement, pensions alimentaires en plus ou en moins, revenus locatifs...)}}{12 \times \text{nombre de personnes à charge vivant au foyer}}$$

DE PRECISER :

que le montant mensuel du RMI de référence pour le calcul du QF est celui de l'année n-1, sur la base donnée par la CAF pour une personne sans enfant,
dans le mode de calcul du QF : que les revenus comprennent aussi les "revenus locatifs",
que "le domicile de l'élève mineur non émancipé est celui de ses parents",
que pour l'année en cours « n » l'avis d'imposition de référence est celui de l'année n – 1 sauf si l'année « n » est connue et est plus favorable pour le calcul,
que le dossier de demande de quotient familial doit être déposé en même temps que le dossier d'inscription, sinon le tarif normal est appliqué sans possibilité de remboursement partiel,
que les familles non résidentes sur la ComAGA mais qui y sont par ailleurs contribuables bénéficient :
du tarif ComAGA
de l'application des tarifs liés au quotient familial.

I. Structure des tarifs

Les droits d'inscription non versés après l'appel du trésor public seront majorés de 10 %.

Un élève démissionnaire après le 30 novembre ne peut être dispensé, ni remboursé des droits d'inscription exigés.

Toute absence de paiement pour l'année scolaire en cours entraînera la non-réinscription de l'élève l'année suivante.

II. Droits d'inscriptions

Voir tableau en annexe

III. Allocation d'Etude

Voir tableau en annexe

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 09 février 2007	<u>Affiché le :</u> 12 février 2007

TARIFS ACACIAS 2007/2008

	Enfants scolarisés de – de 18 ans et étudiants		Adultes de + de 18 ans Non étudiants	
	2006/2007	2007/2008	2006/2007	2007/2008
		2 % d'augmentation		2 % d'augmentation
ComAGA				
1 élève par famille	89,21 €	91,00 €	94,24 €	96,10 €
2 élèves et plus de la même famille	153,19 €	156,30 €	159,86 €	163,00 €
Hors ComAGA				
1 élève par famille	137,18 €	140,00 €	141,37 €	144,20 €
2 élèves et plus de la même famille	240,70 €	245,50 €	243,35 €	248,20 €
2 ^{ème} cours	9,18 €	9,40 €	9,18 €	9,40 €
3 ^{ème} cours et par cours supplémentaire	18,50 €	18,90 €	18,50 €	18,90 €
Somme forfaitaire pour participation aux frais de fournitures (par élève)	18,50 €	18,90 €	17,78 €	18,90 €
Préparation aux Grandes Ecoles d'enseignement artistique (forfait annuel/élève)	136,35 €	139,10 €	136,35 €	139,10 €

ALLOCATION D'ÉTUDE

Quotient familial	COMAGA	DROIT D'INSCRIPTION PAR COURS		Allocation attribuée	Reste dû pour les familles	Allocation attribuée	Reste dû pour les familles
		2006/2007	2007/2008	2006/2007	2006/2007	2007/2008	2007/2008
			2 % d'augmentation				
		Moins de 18 ans				2 % d'augmentation	
Proposition A Jusqu'au montant mensuel du RMI (433,06 €)	1 élève par famille	89,21 €	91,00 €	55,65 €	33,56 €	56,80 €	34,30 €
	2 élèves et plus de la même famille	153,19 €	156,30 €	94,29 €	58,90 €	96,20 €	60,10 €
		Plus de 18 ans					
	1 élève par famille	94,24 €	96,20 €	54,70 €	39,54 €	55,80 €	40,40 €
	2 élèves et plus de la même famille	159,86 €	163,10 €	94,24 €	65,63 €	96,20 €	67,00 €
	2ème cours	9,18 €	9,40 €	-	-	-	-
	3ème cours et par cours supplémentaire	18,50 €	18,90 €	10,43 €	8,06 €	10,70 €	8,30 €

Proposition B Montant du RMI (433,06 € à 594,55 €)		Moins de 18 ans					
	1 élève par famille	89,21 €	91,00 €	30,30 €	58,91 €	30,90 €	60,10 €
	2 élèves et plus de la même famille	153,19 €	156,30 €	48,80 €	104,41 €	49,80 €	106,50 €
		Plus de 18 ans					
	1 élève par famille	94,24 €	96,20 €	30,30 €	63,92 €	30,90 €	65,20 €
	2 élèves et plus de la même famille	159,86 €	163,10 €	48,80 €	111,07 €	49,80 €	113,30 €
	2ème cours	9,18 €	9,40 €	-	-	-	-
3ème cours et par cours supplémentaire	18,50 €	18,90 €	10,43 €	8,06 €	10,70 €	8,30 €	